



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

PROJET DE COMPTE-RENDU
CSS FIBRE EXCELLENCE DU 05/05/2015

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/EXCUSE/ ABSENT
collège Administration			
Préfecture Haute-Garonne	Jean-Luc BROUILLOU		Présent
SIRACED PC	Pierre DE LAENDER Caroline RAFFALLI		Présent Présente
SDIS	Olivier DUFAUR		Présent
DREAL	Elsa VERGNES Thomas BODIN Sandrine GAU		Présente Présent Présente
DIRECCTE	Fulvio INCORVAIA		Présent
DDT	Fabienne ATHANASE Sébastien GRAU		Présente Présent
Collège Collectivités territoriales			
Conseil Général 31	Patrice RIVAL Camille BOURGES*	Titulaire Suppléant	Absent Présente
Mairie de Saint-Gaudens	Jean-Yves DUCLOS Jean-Michel BAUX Caroline VIVOT	Titulaire Titulaire	Présent Présent Présent
Mairie de Miramont de Comminges	Monsieur le Maire Claude GAU	Titulaire Titulaire	Absent Présent
Mairie de Valentine	Francis ZAINA Pierre TECHENE	Titulaire Titulaire	Présent Absent
Communauté de communes Saint-gaudinois	Jeanine BRUNET Alain BARUTAUT	Titulaire Suppléant	Absente Absent
Conseil Régional	POA		Absent
Collège Riverains			
VAL de Gascogne	Le directeur Brigitte LOUBET NOEL	Titulaire Titulaire	Absent Présente
RFF	Laure PARINET Géraldine CASSEZ	Titulaire Suppléante	Absente Absent
PUJOS	Le directeur Yves PUJOS	Titulaire Titulaire	Absent Présent
Collectif Environnement Santé	Michel CABE Albert SENLANNE Jean-Louis GOUZENES	Titulaire Titulaire	Présent Présent Présent

*Conseil Départemental de la Haute-Garonne - Service Environnement

Nature Comminges	Jean-François PELLISSA Gérard BARAILLE Florentine HOTTA	Titulaire Suppléant	Présent Absent Présente
Collège Exploitant			
FIBRE EXCELLENCE	Patrick CHIRON	Titulaire	Présent
SAINT-GAUDENS	Patrick JOLY Ayaovi KAVEGE	Titulaire Titulaire	Absent Présent
Collège Salariés			
FIBRE EXCELLENCE	Georges MAURY	Titulaire	Présent
SAINT-GAUDENS	Robert JACQUES	Titulaire	Absent
VFLI	Christophe TAJAN Sadeck KIHAL	Titulaire Titulaire	Absent Absent

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion CSS du 6 février 2015
- 2) Recueil de l'avis de la CSS sur le projet de PPRT 2015
- 3) Point d'information sur les plans communaux de sauvegarde et sur l'exercice PPI du mois de juin 2015, présenté par le SIRACED PC
- 4) Questions diverses

La séance est ouverte à 16 heures sous la présidence de Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Gaudens.

Monsieur le sous-préfet rappelle, en préambule, qu'une réunion publique est programmée à l'issue de cette CSS.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion CSS du 6 février 2015

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Recueil de l'avis de la CSS sur le projet de PPRT 2015

M. BODIN (DREAL) rappelle que les cinq collèges bénéficient tous de 30 voix, réparties entre les membres des différents collèges. Un tour de table permet de définir le nombre de votants.

Les avis écrits peuvent être adressés à la DREAL jusqu'au 9 juin 2015. A ce jour, seul le conseil municipal de Saint-Gaudens a adressé sa délibération.

M. PUJOS déplore que son bâtiment perdure dans la zone de suppression, pour un balcon.

Mme VERGNES (DREAL) lui confirme que son bâtiment demeure situé dans la zone impactée par le risque toxique.

Monsieur KAVEGE (Fibre Excellence) soulève une incohérence, entre la note de présentation et le règlement, dans la formulation des contraintes dans la zone grise.

Mme VERGNES (DREAL) mettra le règlement en cohérence.

La CSS se prononce par cent onze voix favorables, six voix défavorables (vote de M. PUJOS) et aucune abstention.

Mme VERGNES (DREAL) prévoit de demander une cartographie plus précise au cadastre, afin d'étudier le cas du bâtiment de M.PUJOS.

Elle salue le travail réalisé par Fibre Excellence, qui a tenu tous ses engagements.

Mme VERGNES (DREAL) demande à M. le Maire, si une réduction de l'impôt foncier est envisagée, comme le permet la loi, car telle était la première préoccupation des habitants lors de la campagne 2013.

M. DUCLOS (Maire de Saint-Gaudens) indique que seul a été acté le partage financier entre la Ville et Fibre Excellence. Les conséquences fiscales n'ont pas été évoquées à ce jour. Selon lui, les propriétaires s'inquiètent surtout de la dévaluation de leur bien et des contreparties.

M. CHIRON (Fibre Excellence) rappelle le plan d'action de réduction du risque à la source, échelonné sur cinq ans.

Monsieur le sous-préfet remercie la CSS pour son vote et pour l'implication de chacun sur ce dossier. Il se réjouit des solutions trouvées, qui associent l'enjeu économique pour le Comminges et la sécurité.

3) Point d'information sur les plans communaux de sauvegarde et sur l'exercice PPI du mois de juin 2015, présenté par le SIRACED PC

Monsieur le sous-préfet présente les plans de sauvegarde. Il évoque l'exercice prévu en juin.

Mme RAFFALLI indique que le plan particulier d'intervention du site (PPI) doit être testé tous les trois ans. Le prochain exercice de PPI, fixé au 17 juin en soirée, sera associé à des tests du plan de secours en cas de nombreuses victimes, dit « plan NOVI » ou « plan rouge ». Les dix communes concernées par le PPI sont conviées à une réunion le 12 mai après-midi sur le site de Fibre Excellence. La population sera informée de l'exercice par des affiches distribuées aux communes.

Par ailleurs, neuf des dix communes disposent d'un plan communal de sauvegarde (PCS) approuvé et la dixième doit l'élaborer avant février 2016. Les communes doivent profiter de cet exercice pour tester leur propre plan. Une cellule d'appui peut les aider à l'affiner.

Monsieur le sous-préfet explique que le PCS est un dossier réflexe permettant de réagir rapidement face à des situations difficiles. Il doit être simple et approprié.

Mme VERGNES confirme à M. PUJOS que son bâtiment n'est pas concerné par les travaux de confinement, rendus obligatoires par le PPRT. Le bâtiment n'est donc soumis à aucune contrainte au titre de l'urbanisme. La note de présentation sera rectifiée pour préciser les empreintes sur la parcelle. Le bâtiment perdure toutefois dans le périmètre du PPI, du fait du risque toxique.

M. PUJOS remarque qu'il ne peut pas réaliser d'extension. Il a voté contre ce PPRT, qui lui pose problème pour la location de son bâtiment. Il salue toutefois le travail réalisé

Mme ATHANASE (DDT) souligne que la restriction ne vaut que pour le côté exposé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 40.

Pour le Préfet et par délégation,

Le Sous-Préfet,



Jean-Luc Brouillou